



## **PARC EOLIEN DES HAUTS DE SAINT AUBIN**

**Commune de Le Plessier-Rozainvillers (80)**



**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Fiche de renseignements**

Nom fichier informatique : 1.2\_Fiche renseignements

**DECEMBRE 2018**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<b>Nom du parc</b>	<b>PARC DES HAUTS DE SAINT AUBIN</b>		
<b>Coordonnées des éoliennes en WGS84</b>		<b>Coordonnées WGS 84</b>	
		<b>E</b>	<b>N</b>
	<b>Eolienne E1</b>	2°32'16.75''	49°45'51.48''
	<b>Eolienne E2</b>	2°32'36.15''	49°45'50.03''
	<b>Eolienne E3</b>	2°32'54.94''	49°45'48.86''
	<b>Eolienne E4</b>	2°33'15.82''	49°45'46.94''
	<b>Poste de livraison</b>	2°33'45.84''	49°45'53.61''
<b>Puissance des machines</b>	<b>Puissance unitaire maximale des machines</b>	3 MW	
	<b>Nombre de machines</b>	4	
	<b>Puissance totale maximale du parc</b>	12 MW	
<b>Altitude terrain aux emplacements des obstacles</b>		<b>Altitude au sol</b>	
	<b>Eolienne E1</b>	104,18 m	
	<b>Eolienne E2</b>	103,68 m	
	<b>Eolienne E3</b>	97,29 m	
	<b>Eolienne E4</b>	98,05 m	
<b>Plan d'élévation des obstacles</b>		<b>Diamètre du rotor*</b>	<b>Hauteur en bout de pale**</b>
	<b>Eolienne E1</b>	117 m	150 m
	<b>Eolienne E2</b>	117 m	150 m
	<b>Eolienne E3</b>	117 m	150 m
	<b>Eolienne E4</b>	117 m	150 m
<b>Altitude NGF des obstacles</b>		<b>Altitude au sol</b>	<b>Hauteur sommitale de l'obstacle***</b>
	<b>Eolienne E1</b>	104,18 m NGF	254,18 m NGF
	<b>Eolienne E2</b>	103,68 m NGF	253,68 m NGF
	<b>Eolienne E3</b>	97,29 m NGF	247,29 m NGF
	<b>Eolienne E4</b>	98,05 m NGF	248,05 m NGF

\*Il s'agit d'un diamètre de rotor maximal, le modèle d'éoliennes final n'étant pas encore arrêté.

\*\* Il s'agit d'une hauteur en bout de pale maximale, le modèle d'éoliennes final n'étant pas encore arrêté.

\*\*\* Il s'agit d'une hauteur sommitale maximale, le modèle d'éoliennes final n'étant pas encore arrêté.



## HISTORIQUE DU PROJET

En 2008 est créée une **Zone de Développement de l'Eolien (ZDE)** sur les territoires d'Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Mézières en Santerre, Villers aux Erables et Moreuil suite au schéma éolien réalisé pour la Communauté de Communes de l'Avre, de la Luce et Moreuil (CCALM) par le cabinet d'études Energie Territoire Développement (ETD) et au zonage mis en place par les services techniques de la CCALM.

En juin 2012, le schéma régional Climat Air Energie volet Eolien (SRCAE) est approuvé par le préfet de région. Suite à cette approbation, la société ELECTRAWINDS, devenue ELICIO en novembre 2014, réalise une pré-étude technique sur une zone réputée favorable par le schéma éolien afin de valider la faisabilité de projets éoliens sur les territoires de Contoire, Hangest en Santerre et Le Plessier Rozainvillers.

Le 08 juin 2012, ELECTRAWINDS rencontre pour la première fois la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil (CCALM) ainsi que la commune du Plessier Rozainvillers afin de leur faire part de son projet de développement. Le 16 octobre 2012, ELECTRAWINDS effectue une présentation de son projet de parc éolien sur le territoire des trois communes aux membres du Bureau du Conseil communautaire. Dans le même temps, ELECTRAWINDS s'est également rapprochée de la commune de Davenescourt et a effectué une présentation le 25 janvier 2012 devant les propriétaires et les élus et a rencontré la commune de Contoire Hamel en mars 2012.

Suite à ces présentations, la commune du Plessier Rozainvillers décide, courant 2012, de ne pas donner suite au projet éolien sur son territoire et prend une délibération pour appuyer leur décision.

En 2013, les communes de Davenescourt et Contoire Hamel s'engagent pour le développement d'un parc éolien avec une société concurrente.

Le 29 janvier 2015, la société ELECTRAWINDS étant devenue ELICIO, décide d'effectuer une nouvelle présentation auprès du nouveau Conseil Municipal du Plessier Rozainvillers. Ce dernier prend acte du projet que la société ELICIO pourrait développer sur le territoire communal.

A la date du 04 juin 2015, le Conseil Municipal valide par le biais d'une délibération le projet porté par ELICIO, la société rencontre alors un à un les propriétaires et exploitants de la zone concernée afin de leur expliquer la démarche de développement d'un projet et obtenir leur engagement.

Le 09 septembre 2015, une permanence d'information est organisée en mairie à propos du projet éolien. La population est conviée à cette permanence, soit 744 habitants, via des bulletins distribués dans les boîtes aux lettres des riverains. L'invitation est également affichée en mairie.

Au total 7 personnes se sont présentées lors de cette permanence afin de faire part de leur questions et remarques.

La méthodologie choisie était de travailler sur une zone d'étude et de faire signer des promesses de bail avec tous les propriétaires et exploitants intéressés. Le choix de l'implantation n'intervenant que plus tard, une fois les études spécifiques (paysagère, acoustique, écologique, vent, dangers ...) réalisées.



Des réunions ont eu lieu régulièrement avec M. le Maire pour tenir la commune informée des démarches foncières. De même, en octobre 2015, une rencontre a eu lieu avec le Vice-président de la CCALM (Communauté de Communes de l'Avre, de la Luce et Moreuil) en charge de l'environnement et de l'éolien, le maire du Plessier Rozainvillers et ELICIO.

ELICIO a ensuite lancé les études techniques en Octobre 2015.

En décembre 2015, constatant une probable insuffisance du S3REnR au regard des raccordements en cours ou prévus, Monsieur le Préfet a demandé au gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) de lancer la révision du S3REnR. Cette révision est toujours en cours à ce jour et le nouveau Schéma devrait être validé mi 2018.

En septembre 2016, un bulletin d'information a été distribué dans les boites aux lettres de la commune afin d'informer les riverains des avancées du projet. (330 bulletins distribués).

Il est à noter que des réunions d'information avec M. Le Maire ont été organisées régulièrement tous les 2 à 3 mois tout le long du projet afin de tenir au courant la commune des avancées des études et des démarches foncières.

Enfin, une dernière réunion en présence du Conseil Municipal a eu lieu quelques semaines avant le dépôt afin d'informer la commune du rendu final du dossier.